DEPARTEMENT DU CALVADOS

AMFREVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3c Plan de Zonage
Echelle 1/5000ème

Dossier de modification réalisé par TOPOS Normandie bd de l'Espérance 14903 CAEN CEDEX 9
023152801

P.O.S. INITIAL approuvé le : 07 septembre 1981 MODIFICATION N°1 approuvée par une délibération en date du : 06 septembre 1984 REVISION N°1 approuvée par une délibération en date du : 30 novembre 1992 MODIFICATION N°2 approuvée par une délibération du : 22 novembre 1995 P.L.U. approuvé le : 02 mars 2007	Approbation	Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du : appouvant la modification n°1 du P.L.U.

Bureau d'Etudes POSMYOUCK Urbaniste S.F.U. – D.E.S.S. Aménagement
12 voie des Alliés 14 440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE Tél. 02.31.37.72.22 Fax : 02.31.37.71.64

LEGENDE

- Limite de Zone
- Limite de Secteur
- Secteur de protection contre les nuisances sonores (voir introduction du règlement et annexes documentaires)
- Espace boisé classé à conserver*
- Bande boisée à réaliser*
- Haie classée à protéger à tire de l'article L.130-1 du code de l'Urbanisme*
- Haie bocagère à créer*
- Elément du patrimoine à protéger conformément aux dispositions de l'article L.123-1-7 du code de l'Urbanisme.
- Périmètres de protection des eaux potables: forage de la Haute Ecarde (voir introduction du règlement et annexes documentaires)
- Tracé de principe de voies à créer

(*) sauf accès existant ou à créer

LES RISQUES

Le régime applicable aux secteurs du territoire communal concernés par un rique naturel, est défini en introduction du règlement.

1°)Le risque d'inondation par débordement de l'Orne

Secteur concerné par le P.P.R.I. de la basse vallée de l'Orne (se référer au règlement du PPRI annexé au dossier des servitudes d'utilité publique)

2°)Le risque d'inondation par ruissellement

Secteur soumis au risque d'inondation par ruissellement des eaux de pluie

3°)Le risque d'inondation par débordement de la nappe phréatique

Secteur de débordement constaté

Le territoire communal est exposé à un risque d'inondation par remontées des nappes d'eau souterraine. Préalablement à tous travaux ou constructions, il convient de se référer à la carte en vigueur au moment de la demande d'autorisation. Cette carte est jointe en annexe du règlement et est intitulée « Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux» .

4°)Le risque de mouvement de terrain

Risque de mouvement de terrain lié à la présence d'anciennes carrières

Certains secteurs du territoire communal sont prédisposés à des mouvements de terrains, tels que les fluages, glissements de pente et coulées de boues.
Préalablement à tous travaux ou constructions, il convient de se référer à la carte en vigueur au moment de la demande d'autorisation . Cette carte jointe en annexe du règlement et est intitulée "Prédisposition aux mouvements de terrain/fluage, glissements de pente et phénomènes associés (chute de pierres et coulées de boues)" .

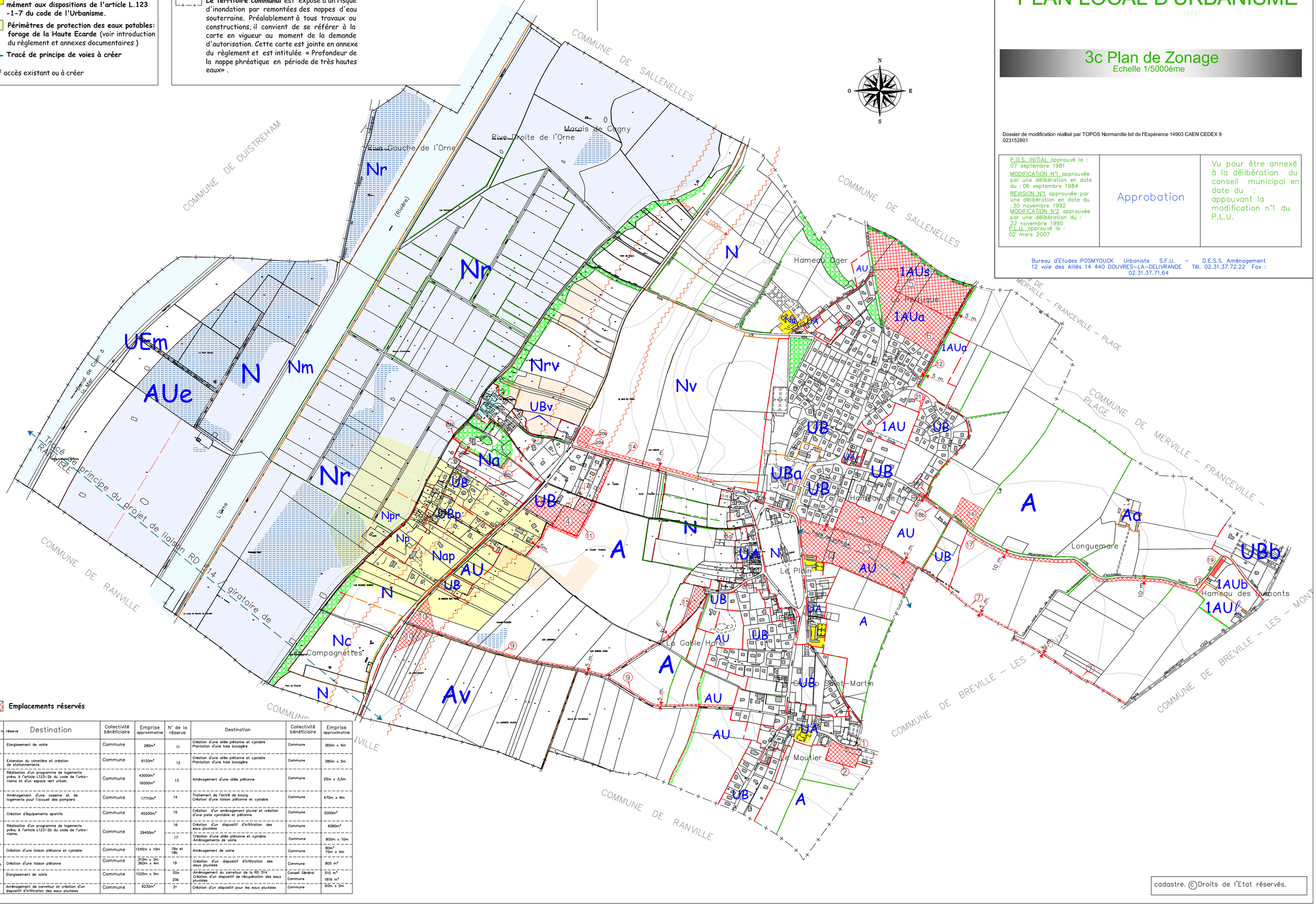

Emplacements réservés

N° de la réserve	Destination	Collectivité bénéficiaire	Emprise approximative	N° de la réserve	Destination	Collectivité bénéficiaire	Emprise approximative
1	Elargissement de voirie	Commune	280m²	11	Création d'une allée piétonne et cyclable Plantation d'une haie bocagère	Commune	365m x 5m
2	Extension du cimetière et création de stationnements	Commune	6120m²	12	Création d'une allée piétonne et cyclable Plantation d'une haie bocagère	Commune	380m x 5m
3	Réalisation d'un programme de logements prévu à l'article L123-2b du code de l'urbanisme et d'un espace vert urbain.	Commune	43000m² 16000m²	13	Aménagement d'une allée piétonne	Commune	25m x 3,5m
4	Aménagement d'une caserne et de logements pour l'accueil des pompiers	Commune	17710m²	14	Traitement de l'entrée de bourg Création d'une liaison piétonne et cyclable	Commune	470m x 9m
5	Création d'équipements sportifs	Commune	45200m²	15	Création d'un aménagement pluvial et création d'une piste cyclable et piétonne	Commune	5000m²
6	Réalisation d'un programme de logements prévu à l'article L123-2b du code de l'urbanisme.	Commune	29450m²	16	Création d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales	Commune	6080m²
				17	Création d'une allée piétonne et cyclable Aménagements de voirie	Commune	800m x 10m
7	Création d'une liaison piétonne et cyclable	Commune	1245m x 10m	18a et 18b	Aménagement de voirie	Commune	80m² 75m x 4m
8a et 8b	Création d'une liaison piétonne	Commune	310m x 3m 360m x 4m	19	Création d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales	Commune	805 m²
9	Elargissement de voirie	Commune	1025m x 5m	20a	Aménagement du carrefour de la RD 514 Création d'un dispositif de récupération des eaux pluviales	Conseil Général Commune	510 m² 1816 m²
10	Aménagement de carrefour et création d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales	Commune	9230m²	21	Création d'un dispositif pour les eaux pluviales	Commune	60m x 5m

cadastre. ©Droits de l'Etat réservés.